

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/10/2024 - 6752 - 2023 B 00184 - 949 206 767 - 4 SWEET HOME

ACTIF		du 01/02/2023 au 31/03/2024 (14 mois)			du Néant		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement		693,00	149,03	543,97	24,55		
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		350,00		350,00	15,82		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés		22,00		22,00	0,99		
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)		1 065,00	149,03	915,97	41,37		
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		461,00		461,00	20,84		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		268,00		268,00	12,12		
. Autres		413,42		413,42	18,67		
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		78,96		78,96	3,53		
Charges constatées d'avance		75,63		75,63	3,39		
TOTAL (II)		1 297,01		1 297,01	58,63		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		2 362,01	149,03	2 212,98	100,00		

BILAN PASSIF

Période du 01/02/2023 au 31/03/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (14 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	45,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-403,14	-18,21
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	596,86	26,94
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	57,94	2,58
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 518,18	68,63
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40,00	1,81
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	1 616,12	73,06
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 212,98	100,00

4 Sweet Home

1, chemin de Genouillac
Lieu-dit La Séchère
16310 Lésignac Durand

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

15 OCT. 2024

Procès-Verbal d'Assemblée Générale

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'ANGOULÊME

Date : le mercredi 25/09/2024 à 13h00

Les associés de la Société 4 Sweet Home se sont réunis au siège social en Assemblée générale sur convocation verbale faite par le Président.

L'Assemblée générale est présidée par Julien LAPEYRE (le "Président de séance"), en sa qualité de Président.

Le Président de Séance constate que les Associés présents et représentés détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- Approbation des comptes annuels ;
- Approbation des conventions réglementées.

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, notamment :

- Bilan et compte de résultat pour la période du 01/03/2023 au 31/03/2024 ;
- Convention de trésorerie et contrat de management Fees avec 4 Sweet Homes SAS, en date du 25/09/2024.

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes annuels

Les associés approuvent les comptes déposés :

Il en ressort un résultat de -430.14€.

Les capitaux propres sont positifs.

Le déficit est imputé sur le report à nouveau débiteur.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des conventions réglementées

La convention de trésorerie et le contrat de management Fees, sont validés.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Pouvoir

L'assemblée des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée des Associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Julien LAPEYRE
Président

Audrey CHEMOUIL
Directrice Générale

